



Travaux de mise en sécurité et modernisation du
stade municipal

Avis d'appel public à la concurrence

Date limite pour le dépôt des offres : 30/07/2025 à 12:00

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

VILLE DE SAINTE ANNE

1 Place Abbé Morland

97227 SAINTE ANNE

Téléphone : 05.96.76.73.06

E-Mail : secretariat@mairie-sainte-anne.fr

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un marché.

Objet du marché :

Travaux de mise en sécurité et modernisation du stade municipal

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :oui

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :

Pointe Marin - 97227 SAINTE-ANNE

Code NUTS : FRY20

CPV global à la consultation**CPV principal :** 45111100-9

CPV additionnel 1 : 45316100-6

CPV additionnel 2 : 45112000-5

CPV additionnel 3 : 45112000-5

CPV propre à chaque lot**lot n°1 : CPV principal :** 45111100-9

CPV additionnel 1 : 44112410-5

lot n°2 : CPV principal : 45316100-6

CPV additionnel 1 : 34928500-3

lot n°3 : CPV principal : 45111100-9**lot n°4 : CPV principal :** 45112000-5

lot n°5 : CPV principal : 45223800-4

lot n°6 : CPV principal : 45223800-4

Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit obligatoirement respecter les conditions d'exécutions suivantes : Les déchets résiduels générés par les travaux objet du marché (chutes de produits et matériaux de construction résultant de l'intervention des titulaires, déchets d'emballage de produits mis en œuvre) sont sous la responsabilité des titulaires qui sont tenus de les enlever ou les faire enlever des sites. En particulier et sauf demande contraire dûment exprimée par le maître d'ouvrage, le titulaire laisse les sites libres de tout emballage servant au conditionnement et au transport de produits utilisés pour l'exécution des travaux.

Le titulaire assure le traitement desdits déchets dans les conditions définies par la réglementation spécifique à chaque typologie de déchet, selon la hiérarchie des modes traitement exprimée à l'article L. 541-1 du code de l'environnement :

1. Préparation en vue de la réutilisation ;
2. Recyclage ;
3. Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
4. En dernier recours, élimination.

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Le montant global estimé du marché est de 466 000.00 euros HT

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

Lot n°1 Dépose de la toiture et de la charpente métallique de la tribune

Lot n°2 Rénovation de l'éclairage du terrain de football

Lot n°3 Démolition et évacuation des tribunes

Lot n°4 VRD

Lot n°5 Vestiaires aménagés

Lot n°6 Installation de tribunes

Seul le lot n°2 fait l'objet de la présente consultation.

Le lot 1 est en cours de passation (envoi à la publication le 27/06/2025). Les autres lots feront l'objet d'une consultation ultérieure.

L'acheteur n'exige pas de variantes mais les variantes proposées par les opérateurs économiques sont autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Le marché a une durée prévisionnelle de 15 mois.

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant du marché est de 5 %

Cette retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande ou éventuellement une caution personnelle et solidaire.

Pour le lot n°1 :

Une avance est prévue. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.

Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Mairie de Sainte-Anne - Place Abbé Morland 97227 Sainte-Anne

Tel : 0596 76 73 06 Fax : 0596 76 76 95

Pour le lot n°2 :

Une avance est prévue. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.

Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Pour le lot n°3 :

Une avance est prévue. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.

Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Pour le lot n°4 :

Une avance est prévue. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.

Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Pour le lot n°5 :

Une avance est prévue. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.

Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Pour le lot n°6 :

Une avance est prévue. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.

Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 3 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires->

Mairie de Sainte-Anne - Place Abbé Morland 97227 Sainte-Anne

Tel : 0596 76 73 06 Fax : 0596 76 76 95

declaration-du-candidat) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant: Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- **Capacité économique et financière :**
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Mention des références travaux sur une période de 3 ans.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années
- une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché

Procédure : MAPA ouvert

Visite sur site

Visite sur site obligatoire

Détails sur la visite : Visite sur site obligatoire.

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par pourcentage et notés sur 20 :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 40 %.
2. Critère Valeur technique pondéré à 35 %.
3. Critère Délais d'exécution pondéré à 25 %.

Modalités de mise en oeuvre des critères

1. Critère Prix des prestations

Apprécié au vu des informations suivantes : Montant global de l'offre

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante : Formule inversement proportionnelle, soit : $\text{Note} = (\text{montant HT le moins élevé}) / (\text{montant HT proposé pour cette offre}) \times \text{note maxi}$

2. Le critère Valeur technique est défini par les sous-critères, pondérés par points, qui suivent.

Apprécié au vu des informations suivantes : Informations fournies dans le mémoire technique

2.1. Sous-critère La qualité et la pertinence de la méthodologie proposée pour exécuter les prestations (en tenant compte des contraintes identifiées et de la sécurité sur le chantier) pondéré à 10 points.

Apprécié au vu des informations suivantes Les fiches techniques et la notice technique indiquant les contraintes du site qui auront été identifiées par le soumissionnaire, la méthodologie prévue pour réaliser les travaux attendus et pour assurer la sécurité sur le chantier

2.2. Sous-critère Performance en matière de suivi et d'éliminations des déchets pondéré à 10 points.

Apprécié au vu des informations suivantes La notice technique détaillant les mesures prises pour le tri et le traitement des déchets, ainsi que les moyens de contrôle et de suivi.

3. Critère Délais d'exécution

Apprécié au vu des informations suivantes : Délais d'exécution renseignés à l'Acte d'engagement

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2025STADEECLAI / SA08-25bis

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/07/2025

Date limite de réception des offres : 30/07/2025 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Mandat administratif.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

pour le lot n°2 Rénovation de l'éclairage du terrain de football :

L'option porte sur la fourniture d'un groupe électrogène et la réalisation de travaux complémentaires.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARTINIQUE

12 rue des citronniers
97233 Schoelcher

Tél: 0596716667

Courriel: greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il est exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement dès le stade de la réception des offres. L'absence de signature électronique entraîne l'irrégularité de l'offre.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- pour les renseignements d'ordre administratif :

Ville de Sainte-Anne - Direction de la Commande Publique

Correspondant : Xavier PANCRATE / Stéphanie ABAUZIT

Adresse : Centre technique Guy LOUISE - Barrière La Croix

97227 SAINTE-ANNE

Adresse Internet : <http://www.marches-securises.fr>

- pour les renseignements d'ordre technique :

Ville de Sainte-Anne - Direction des Services Techniques

Correspondant : Fabrice ROLLE

Adresse : Centre technique Guy LOUISE - Barrière La Croix

97227 SAINTE-ANNE

Adresse Internet : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse de retrait des dossiers :

VILLE DE SAINTE ANNE

Mairie de Sainte-Anne - Place Abbé Morland 97227 Sainte-Anne

Tel : 0596 76 73 06 Fax : 0596 76 76 95

Adresse : 1 Place Abbé Morland
97227 SAINTE ANNE
Tél : 05.96.76.73.06
Courriel : secretariat@mairie-sainte-anne.fr